



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chauffeurs routiers

Question écrite n° 74863

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement concernant les conditions de travail des chauffeurs routiers. Des affaires judiciaires récentes ainsi que le mécontentement répété des professionnels de la route ont mis en évidence le malaise croissant des chauffeurs routiers face à leurs conditions de travail. Au mépris des mesures imposées par la législation, la durée du temps de travail dans cette profession reste en effet très supérieure à la moyenne nationale, au risque de nuire à la sécurité de l'ensemble des citoyens. La confrontation des différents points de vue européens, à l'occasion des réunions des ministres des transports, a permis de montrer que seule une action concertée au niveau européen peut permettre de résoudre ce problème. Ne serait-il pas nécessaire d'accentuer la sévérité des mesures européennes concernant le contrôle du transport routier, afin de veiller au respect des conditions légales de travail ? Il lui demande donc si le Gouvernement pense initier une concertation au niveau européen afin de résoudre ce problème et réfléchir aux possibilités d'un transfert d'une partie du trafic routier vers le rail.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74863

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1755